

**RÉFORME
DU CODE DU TRAVAIL**
Ce qui vous attend à la rentrée

CONTRAT DE TRAVAIL



Un accord collectif,
même moins favorable,
pourra désormais modifier
votre contrat de travail...
sans que vous puissiez
le contester.

**Alors, prêt à être licencié
pour avoir refusé la modification
de votre contrat de travail ?**

**NON, FRAGILISER
LA LIBERTÉ CONTRACTUELLE
NE CRÉERA PAS D'EMPLOIS !**



www.cfecgc.org

